



ADDITIF N°001

N°01/DC/C-MINTA/CIPM/2026 DU 19/03/2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT EN TABLE-BANCS DANS CERTAINES ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MINTA : EP DE MINTA VILLAGE, EP DE TIKARÉ, EP DE MEKON 2, EP BILINGUE DE MINTA CENTRE (Lot1) ET DU CENTRE D'ÉDUCATION ET D'ACTIONS COMMUNAUTAIRES (CEAC) DE MINTA (Lot2), DANS LA COMMUNE DE MINTA, DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SANAGA, RÉGION DU CENTRE

EN PROCEDURE D'URGENCE

Détail Quantitatif et Estimatif

Lot n°1					
	DESIGNATION	Unité	Qté	P. Unitaire	P. Total
A	ÉCOLE PUBLIQUE DE MINTA VILLAGE				
1	Table-bancs en bois massif	u	40		
2	Chaise en bois	u	2		
3	Bureau pour Maître	u	2		
	<i>Sous-total A</i>				
B	ÉCOLE PUBLIQUE DE TIKARÉ				
1	Table-bancs en bois massif	u	40		
2	Chaise en bois	u	2		
3	Bureau pour Maître	u	2		
	<i>Sous-total B</i>				
C	ÉCOLE PUBLIQUE DE MEKON 2				
1	Table-bancs en bois massif	u	40		
2	Chaise en bois	u	2		
3	Bureau pour Maître	u	2		
	<i>Sous-total C</i>				
D	ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE MINTA CENTRE				
1	Table-bancs en bois massif	u	40		
2	Chaise en bois	u	2		
3	Bureau pour Maître	u	2		
	<i>Sous-total D</i>				
E	MANUTENTION				

	Manutention sur l'eMintable des sites	ff	1		
	<i>Sous-total E</i>				
	TOTAL HT				
	TVA (19,25%)				
	TOTAL TTC				
	IR (2,2 ou 5,5 %)				

Lot n°2

	DESIGNATION	Unité	Qté	PU en Chiffre	PU en Lettre
A	MOBILIERS				
1	Table bancs en bois massif de 1,5m	u	40		
2	Chaises en bois fessier mousse	u	30		
3	Fauteuils de travail en bois fessier mousse	u	15		
4	Table noire de 2,50 m	u	2		
5	Table de 2 m en bois massif	u	4		
6	Bureau avec 3 tiroirs en bois massif	u	2		
7	Armoires moyennes en bois massif	u	4		
8	Cuisinière à gaz de 4 foyers	u	1		
9	Lit complet en bois rouge massif de 2 places	u	2		
10	Matelas PH 7 de 2 places	u	2		
11	Penderie	u	2		
12	Rideaux complets pour fenêtres	u	15		
13	Rideaux écran complet de 20 ml pour spectacle	u	1		
14	Table de réunion en bois rouge massif de 15 places	u	1		
15	Congélateur de 200 litres	u	1		
16	Téléviseur 42''	u	2		
B	MATERIELS INFORMATIQUES				
1	Ordinateur Desktop LENOVO THINK ou similaire centre E73mt, Intel Core I3-4170/3.7ghz, Ram 4go Ddr3 Ssd 500go, Freedos, Ecran 19,5; 3 Ports, Rj45 5000G de disque dure	u	1		
2	Projecteur vidéo complet	u	1		
3	Flip charte	u	0		
4	Imprimante laser jet	u	2		
C	AUTRES EQUIPEMENTS				
1	Groupe électrogène de 2 KVA + 100 litres	u	1		
	TOTAL HT				
	TVA (19,25%)				
	TOTAL TTC				
	IR (2,2 ou 5,5 %)				

CADRE DU SOUS DETAIL DES PRIX

SOUS-DETAIL DES PRIX				
DESIGNATION :				
N° PRIX	Rendement journalier	Quantité totale	Unité	Durée activité
Main d' œuvre	CATEGORIE	Salaire journalier	Jours facturés	Montant
			NB	
TOTAL A				
Matériel et Engins	TYPE	Taux journalier	Jours facturés	Montant
TOTAL B				
Matériaux et Divers	TYPE	Prix unitaire	Consommation	Montant
TOTAL C				
D	TOTAL COUTS DIRECTS A+B+C			
E	Frais généraux de chantier	%	= D x %	
F	Frais généraux de siège	%	= D x %	
G	COUT DE REVIENT	-	= D + E + F	
H	Risques + Bénéfices	%	= G x %	
P	PRIX DE VENTE TOTAL HORS TAXE		= G + H	
V	PRIX DE VENTE UNITAIRE HORS TAXE		= P/Qté	

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

Pour les Dossiers d'Appel d'Offre n°01, 02, 03 .04, 05, 06, 07,08

1.1 Critères éliminatoires

1.1.1 : Pièces administratives

- a) Absence du cautionnement de soumission et du récépissé de la CDEC à l'ouverture des plis (caution timbrée) ;
- b) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de quarante-huit (48) heures accordée lors de l'ouverture des plis (excepté la caution de soumission) ;
- c) Absence de l'attestation de catégorisation relatif à la lettre circulaire n°0005/LC/MINMAP/MINMAP/CAB du 26 décembre 2023.
- d) Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées dans le dossier Administratif ;

NB : La Commission Interne de Passation des Marchés Publics et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux.

e) de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;

f) l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

*g) Non satisfaction d'au moins **80,00%** soit (**20/25**) des critères essentiels ;*

i. : Offre financière

h) Offre financière incomplète ;

i) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

j) Absence d'un sous-détail de prix.

k) Absence de la capacité financière conformément à la circulaire

n°00003/LC/PRC/MINMAP/CAB du 17 mars 2026.

NB : les ouvertures initialement prévues le lundi 20 et mardi 21 avril 2026 sont reportées et placées ainsi qu'il suit :

Mardi 21 avril 2026 Pour les DAO n°01 .02.03 .04 et DC n°01

Remise des offres

10 heures

Ouverture des offres

11 heures

Mercredi 22 avril 2026 pour les DAO n°05 .06.07 et 08

Remise des offres

10 heures

Ouvertures des offres

11 heures

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES (CCAP)

DAO n°01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08

1. Article 47- Edition et diffusion du présent marché

La rédaction ou la mise en forme des documents constitutifs du marché sont assurées par le Maître d'Ouvrage. La reproduction de [Vingt (20)] exemplaires du présent marché à faire souscrire par le cocontractant est à la charge du Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage Délégué.

-Exigence des marques PANTEX OU Equivalent pour les DAO n°01 et 08.

-Exigence des marques MAZDA OU Equivalent pour les DAO n°04 et 04.

-Exigence des marques INGELEC ou SIKALTEX OU Equivalent pour les DAO n°08.

• REGLEMENT GENERAL DEL'APPEL D'OFFRES (RGAO)

- 37. 5. En cas de recours, il doit être adressé, au Comité chargé de l'examen des recours avec copies au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, au Président de la Commission de passation des marchés concernée, à l'Organisme chargé de la Régulation des Marchés Publics, et à l'Autorité chargée des marchés publics.
- Le délai prévu pour la signature du marché dans le RGAO est ramené 05 jours ouvrable comme le stipule le code des marchés publics à son article 107(1).
- Un soumissionnaire peut être adjudicataire de plusieurs lots pour les DAN n°03, 08 et DC n°01.
- La déclaration de non abandon des marches est annulé et retiré de la grille d'évaluation des offres.
- La capacité financière est annulée et retirée parmi les critères essentiels des DAO susvisés.
- Les soumissionnaires ayant présenté la décision ou l'attestation de catégorisation délivrée par le Ministre chargé des marchés publics ou par son représentant dûment mandaté sont dispensés de la production dans leurs dossiers techniques des pièces justificatives relatives au chiffre d'affaires aux références aux moyens techniques et logistiques, au personnel permanent et à la localisation conformément à la circulaire n°000005/LC/MINMAP/CAB du 26 décembre 2023 du Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics

MINTA LE 16/04/2026

Le Maire

(Autorité contractante)

